

ainsi que nous ferons renaître le commerce et que nous produirons du trafic pour nos chemins de fer ou des recettes pour nos bureaux de douane. On n'y arrivera pas de cette manière. Nous devons trouver un moyen d'encourager le commerce d'exportations et les recettes augmenteront non pas à cause de la hausse des prix domestiques pour le consommateur canadien, mais plutôt parce que nous vendrons nos produits plus cher aux acheteurs sur les marchés du monde.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami applique-t-il le même raisonnement à la houille?

L'hon. M. RALSTON: J'ai toujours eu la même attitude à ce sujet. Mon honorable ami sait que nous n'exportons pas de houille.

L'hon. M. MANION: Mais nous accordons une prime à la houille.

L'hon. M. RALSTON: Je prie mon honorable ami de m'excuser, mais, dans ce cas, c'est une subvention que nous accordons.

L'hon. M. MANION: C'est la même chose.

L'hon. M. RALSTON: Non, ce n'est pas la même chose.

L'hon. M. MANION: Je savais bien que mon honorable ami changerait d'attitude.

L'hon. M. RALSTON: Nous accordons des subventions pour le transport du charbon au haut Canada. C'est une chose que j'ai prêchée et qui existait bien avant l'arrivée de mon honorable ami au pouvoir.

L'hon. M. STEVENS: C'est encore chercher à prendre la lune avec ses dents.

L'hon. M. RALSTON: Dans ce cas nous voulons conserver une industrie canadienne et nous ne favorisons pas les consommateurs étrangers. Mon honorable ami sait qu'il y a une différence. Il doit comprendre que le consommateur anglais sera celui qui profitera en dernier ressort de la méthode que le Gouvernement a en vue.

L'hon. M. STEVENS: Je ne prévois rien de cette nature.

L'hon. M. LAPOINTE: Observons donc un peu le règlement.

L'hon. M. STEVENS: Oui, des deux côtés de la Chambre.

L'hon. M. LAPOINTE: Nous n'avons pas interrompu le ministre des Finances.

L'hon. M. STEVENS: Nous ne faisons pas d'interruptions.

L'hon. M. RALSTON: Je passe à un avis qui pourrait être utile à mon honorable ami pour équilibrer son budget après avoir abaissé les dépenses et relevé les impôts. Il devrait stimuler et encourager le commerce en notre pays, puis la vente de nos produits. Je lui rappelle que la politique financière du gouvernement libéral comportait comme caractéristique essentielle les recettes douanières prélevées par le moyen d'un tarif fiscal. Voici le tableau du pourcentage des recettes prélevées au moyen des douanes depuis 1926:

Année	Pourcentage
1926	42
1927	43.7
1928	45
1929	49
1930	49
1931	46.7
1932	39.8
1933	28

Quelle est la raison de cet abaissement? On la trouve dans le fait que mon honorable ami a relevé considérablement les droits de douane. Le droit de 24 p. 100 est monté à 29 p. 100; et si ce droit de 29 p. 100 est calculé sur \$4.86 $\frac{1}{2}$ plutôt que sur la valeur de la livre, c'est-à-dire sur le prix facturé, il devient environ 35 p. 100 sur les marchandises assujetties au droit de douane. Cela équivalait pour ainsi dire à une prohibition, de sorte que mon honorable ami s'est vu frustré des recettes qu'il escomptait.

Qu'est-il arrivé? Il y a deux ans, le premier ministre s'est trompé de 22 millions de dollars dans ses prévisions sur les recettes douanières: il a touché 22 millions de moins qu'il escomptait. L'an dernier, le ministère des Finances s'attendait à toucher 100 millions, mais il n'en a reçu que 80. Il se trompait de 20 millions. Mes honorables vis-à-vis ne se rendent pas compte que le relèvement des droits de douane amène l'abaissement des recettes. Qu'on me permette de consigner au compte rendu le tableau des chiffres des échanges à partir de 1928:

	Importations	Exportations	Total
1928	\$1,108,000,000	\$1,250,000,000	\$2,359,000,000
1929	1,265,000,000	1,388,000,000	2,654,000,000
1930	1,248,000,000	1,144,000,000	2,393,000,000
1931	906,000,000	817,000,000	1,723,000,000
1932	578,000,000	587,000,000	1,166,000,000
1933	442,000,000	494,000,000	937,000,000

[L'hon. M. Ralston.]